

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne</p> <p style="text-align: center;">66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N° DL2023-0196</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">17 JUILLET 2023</p>
<p>APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) À PASSER AVEC LA COMMUNE DE BAGES POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE - SECTEUR CHEMIN DE BELRICH</p>	

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 17 juillet à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 juillet 2023, à la Salle du Préau, située Place de la Mairie à Saint-André 66690, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Guy VINOT, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, , Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine PARRA, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Anne MAURAN donne procuration à Jean-Michel SOLE, Marie-Clémentine HERRE donne procuration à Guy VINOT, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Nicolas GARCIA donne procuration à Annie PEZIN, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER donne procuration à Roland CASTANIER, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Raymond PLA, Grégory MARTY donne procuration à Patricia HECQUET, José BELTRA donne procuration à Vincent NETTI, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Jacques GODAY donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS.

Était absent :

Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 49

Nombre de procurations : 15

Secrétaire de Séance :

Samuel MOLI

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230717-DL2023-0196-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

La commune de Bages a décidé d'instaurer un Projet Urbain Partenarial (PUP) qui fait intervenir des travaux d'extension du réseau d'eau potable dans le cadre des articles L 332-11-3 et 4 du Code de l'Urbanisme afin de desservir en eau potable le secteur urbanisable du Chemin de Belrich.

A cet effet, une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) doit être passée entre la commune de Bages et la CC ACVI pour le financement des travaux d'extension du réseau d'eau potable.

Pour les besoins de cette opération les équipements à réaliser concernent :

- La création d'un réseau d'eau potable sur une longueur de 250 mètres linéaires afin d'alimenter en eau potable le secteur Chemin de Belrich pour un montant estimé à 79 407.36-€ HT soit 95 288.83-€ TTC.

Le coût de la création du réseau d'eau potable sera pris en charge par la commune de Bages.

Au vu de ce qui précède il est proposé au Conseil communautaire d'une part d'approuver le projet de convention tel que joint en annexe de la présente délibération et, d'autre part, d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention. »

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention financière de Projet Urbain Partenarial (PUP) à passer avec la commune de Bages pour l'extension du réseau d'eau potable pour alimenter le secteur urbanisable Chemin de Belrich, sur une longueur de 250 mètres linéaires, pour un montant estimé à 79 407.36-€ HT (soixante-dix-neuf mille quatre cent sept euros et trente-six centimes hors-taxes) soit 95 288.83-€ TTC (quatre-vingt-quinze mille deux cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-trois centimes toutes-taxes-comprises), qui sera à la charge de la commune de Bages,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Mme. le Maire de la commune de Bages,

Autorise le Président à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces inhérentes à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 49

Contre : 0

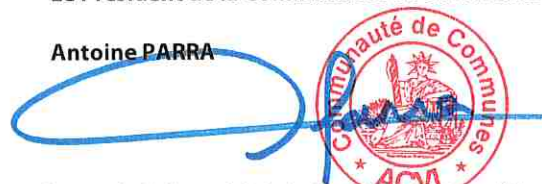
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 19/07/2023

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.